



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 03 juin 2021

n° 060-21 C

**Objet : RS - Attribution d'une subvention à l'association SoluCir pour faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry**

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 57

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

**Arith**

**Barberaz**

**Barby**

**Bassens**

**Bellecombe-en-Bauges**

**Challes-les-Eaux**

**Chambéry**

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jimmy Bâabâa - Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade -

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot -

Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinch - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Walter Sartori

Corinne Charles - Franck Morat

**Cognin**

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

**Jarsy**

**La Compôte**

**La Motte-en-Bauges**

**La Motte-Servolex**

**La Ravoire**

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

**Lescheraines**

**Montagnole**

**Puygros**

**Saint-Alban-Leysse**

**Saint-Baldoph**

**Saint-Cassin**

**Sainte-Reine**

**Saint-François de Sales**

**Saint-Jean-d'Arvey**

**Saint-Jeoire-Prieuré**

**Saint-Sulpice**

**Sonnaz**

**Thoiry**

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Max Joly

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sandrine Garcin à Philippe Cordier - de James Hallay à Josette Rémy - de Martine Lambert à Brigitte Bochaton - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Cyndie Picot à Jimmy Bâabâa - de Alain Thieffenat à Corine Wolff - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska

- conseillers excusés : 13

Christèle Blambert - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christian Gogny - Luc Meunier - Lionel Mithieux - Damien Regairaz - Farid Rezzak - Serge Tichkiewitch - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 03 juin 2021

délibération n° 060-21 C

objet **RS - Attribution d'une subvention à l'association SoluCir pour faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, rappelle que dès 2014 et pour une durée de quatre ans, Grand Chambéry s'est engagé auprès de l'ADEME dans une démarche Territoire zéro déchet zéro gaspillage aux côtés de Grand Lac, Grand Annecy et Rumilly.

Cette démarche s'est prolongée notamment avec le Contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC) et le projet d'organisation du 2<sup>e</sup> salon SoluCir (salon des solutions de l'économie circulaire des pays de Savoie) dont l'ambition est d'accompagner les entreprises du territoire dans leur transition environnementale.

La crise sanitaire n'a pas permis la tenue de ce salon en 2020 mais la dynamique instaurée a eu pour conséquence la création de l'association SoluCir regroupant des entreprises engagées dans l'économie circulaire et les EPCI cités ci-dessus, initiateurs de la démarche.

La dynamique SoluCir réunit les structures du territoire qui développent des solutions locales, donne la parole à des experts inspirants et tisse le réseau d'entreprises et entrepreneurs qui veulent expérimenter et construire les solutions de l'économie de demain qui :

- gère mieux les ressources,
- conçoit mieux ses produits,
- favorise la collaboration et préserve le territoire.

La dynamique SoluCir a su fédérer plusieurs centaines d'acteurs de l'économie circulaire qui ont émis le souhait de formaliser la démarche et sécuriser son avenir. 24 membres fondateurs, principalement des entreprises, ont ainsi créé l'association SoluCir le 8 décembre 2020. Le conseil d'administration est composé de 17 entreprises engagées du territoire.

L'objet de l'association est d'instaurer et développer l'économie circulaire comme modèle prépondérant de l'économie de territoire. A ce titre, l'association SoluCir a vocation à proposer des événements inédits et des outils efficaces pour faire grandir le réseau d'acteurs et promouvoir l'économie circulaire sur le territoire des deux Savoie.

Pour l'année 2021, l'association a défini plusieurs actions :

- organiser et animer une matinée sur la thématique économie circulaire, en version digitale afin de valoriser les différents acteurs locaux de l'économie circulaire,
- organiser et animer la conférence des dirigeants engagés,
- organiser et animer le 2<sup>e</sup> salon SoluCir, ou des rencontres digitales entre professionnels si le salon ne peut pas avoir lieu,
- élaborer et actualiser l'annuaire des solutions de l'économie circulaire,
- sensibiliser les élus et partenaires des collectivités et de l'association à l'économie circulaire.

Parallèlement aux actions menées dans le cadre de la dynamique SoluCir, la candidature de Grand Chambéry, comme Grand Annecy et Grand Lac, a été retenue par l'ADEME pour disposer d'un accompagnement de deux ans au déploiement du référentiel économie circulaire. Il s'agit d'une démarche transversale permettant de réaliser un état des lieux et de définir une stratégie et un plan d'actions. L'objectif est d'accompagner les collectivités vers une labellisation « Territoire économie circulaire ». Seront intégrées dans cette démarche notamment les actions liées au bonus économie circulaire du TEPOS (Territoire à énergie positive).

Au vu de ces démarches, actions et dynamiques, il apparaît opportun de soutenir les projets de développement de l'économie circulaire et de financer l'association SoluCir par le versement d'une subvention de 20 666 € pour le projet d'actions 2021.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

**Vu** l'avis de la commission des déchets ménagers et assimilés du 11 mai 2021,

***Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 :** **accorde** une subvention maximale de 20 666 € à l'association SoluCir,

**Article 2 :** **précise** que cette subvention fera l'objet d'un versement unique au vu de la présente délibération mais pourra faire l'objet d'une actualisation à la baisse en cas de cofinancements versés supérieurs aux montants attendus,

**Article 3 :** **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette subvention.

le président,  
Philippe Gamen

## Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 060-21 C

Objet de l'acte : RS - Attribution d'une subvention à l'association SoluCir pour faciliter le développement de l'économie circulaire sur le territoire de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25420H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25420H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au